Déclaration Liminaire
CHSCT du 14 septembre 2020

Monsieur le Président,

Depuis maintenant de très longs mois, nous sommes confrontés à une pandémie sanitaire inédite par son ampleur et sa rapidité de propagation. Passée la période de confinement, passé l'été, nous voici confrontés, en cette rentrée 2020, à la reprise à marche forcée des missions des agents de la fonction publique.
La seule chose dont nous soyons sûrs est que la Covid 19 est toujours là!
Aussi, face au risque toujours présent dans un contexte de reprise, Solidaires Finances déplore la lenteur avec laquelle les plus hautes autorités ont communiqué sur les mesures à mettre en place au sein des services et la communication plus que tardive du secrétariat général.

Ces nouvelles mesures applicables au 1er septembre n'ont encore une fois fait l'objet d'aucune concertation avant mise en œuvre.
Solidaire Finances exige que les membres du CHSCT puissent reprendre leur rôle de prévention et soient associés à chaque étape d'une prise de décision en matière de sécurité et santé au travail.
Nous demandons donc a minima un examen ce jour.

À ce titre, Solidaires Finances Publiques demande qu'un protocole clair, net et précis concernant le traitement des cas positifs, des cas contacts et des cas contacts de contacts soit présenté et validé très rapidement au CHS-CT afin d'être connu et compris par tous les agents du département dans les meilleurs délais.
Dans un contexte anxiogène, il est impératif que la Direction communique avec la plus grande transparence pour que chacun soit rassuré pour lui-même, ses collègues et ses proches, et que chacun sache quoi faire le cas échéant afin d'être efficace et réactif.

Solidaires Finances s'interroge sur la situation des accompagnants de personnes fragiles, notion qui a complètement disparu des différents textes.
Il aura fallu près de quinze jours et les premières fermetures, prévisibles, de classes et d'établissements scolaires, pour que le ministère de la Fonction publique daigne se plier aux demandes légitimes et pragmatiques des syndicats. Les personnels contraints de garder leurs enfants à la maison doivent donc être placés en ASA et non devoir prendre des jours de congés et d'ARTT.
Pour Solidaires, ces ASA doivent être octroyées de droit pour tous les parents qui en feront la demande. En effet, pour Solidaires, télétravail et garde d'enfants ne peuvent être compatibles. L'expérience des mois précédents montre les conséquences désastreuses que cela engendre pour les parents, notamment pour les femmes qui assument majoritairement les tâches en lien avec les enfants.
Puisque l'anticipation de situations pourtant prévisibles n'a pas été faite, il est par ailleurs indispensable que les agent-es bénéficient de la rétroactivité de cette mesure au 1er septembre.

Sur le télétravail justement, un cadrage clair et explicite doit être fourni à l'ensemble des agents. Il est également temps de faire un point sur le fonctionnement pendant la période,

notamment en ce qui concerne l'installation des agents, l'utilisation d'un double écran, l'organisation du travail et le lien avec le service…

Le dialogue actuel ne doit pas s'arrêter à la situation sanitaire mais doit plus que jamais concerner nos missions et nos conditions de travail.

Or quand on regarde la situation dans les services, il semblerait que la Covid n'ait jamais existé. La preuve : les objectifs sont inchangés, les agents doivent rendre le travail comme si de rien n'était.
Ce retour à l'anormal, sans aucune prise en compte de ce printemps exceptionnel, sans vraie reconnaissance des efforts consentis et des résultats obtenus dans le maintien d'un haut niveau de service public, est désastreux.
Nous ne pouvons que constater que les risques psycho-sociaux sont, dans tous les services, à tous les niveaux, au plus haut.

Ce ne sont pas les statistiques que vous nous soumettez aujourd'hui qui vont nous rassurer.
Les indicateurs du tableau de bord de veille sociale et de l'observatoire interne 2019 ne sont pas bons. Aucune analyse qualitative, aucune contextualisation, aucun élément complémentaire concernant notamment les taux et indicateurs par service ne nous sont fournis. Ce sont pourtant des éléments importants qui permettent au CHSCT d'élaborer des préconisations en terme de prévention, d'organisation, d'amélioration des conditions de travail.

Nous sommes néanmoins fort curieux de connaître votre analyse sur ces résultats.
N'est-ce pas à votre attention que les questions suivantes sont rédigées :

- Que s'est-il passé sur votre périmètre au cours de l'année passée Quel était le contexte, l'ambiance au moment de l'enquête ? Quels étaient les sujets au cœur des discussions ?
- Y a-t-il des éléments de contexte nationaux, ministériels ou directionnels qui peuvent avoir impacté l'état d'esprit des agents de votre périmètre ?
- Êtes-vous surpris par les résultats ? Sont-ils un reflet de votre propre perception de la situation ?
- Quels messages voulez-vous transmettre à votre équipe quand vous communiquerez ces résultats ?
- Quels sont les points que vous pensez travailler à court terme ?
- Quels sont les points que vous pensez travailler à plus long terme ?

Pour notre part, nous avons bien des éléments de réponse, si vous souhaitez de l'aide dans cet exercice. Vous les connaissez bien mais nous y reviendrons largement.

Nous avons toujours en mémoire le « *vous êtes indispensables* » de mars 2020. La prime de la discorde est venue prouver, si besoin était, que la reconnaissance de toutes et tous est encore loin d'être à l'ordre du jour.